

# Objectif 5 Préserver par une gestion équilibrée les écosystèmes forestiers pyrénéens

## - Objectif 5 : Préserver par une gestion équilibrée les écosystèmes forestiers pyrénéens

"Les écosystèmes forestiers de montagne constituent des ensembles remarquables, indispensables à la conservation de la biodiversité. La gestion des espaces forestiers, en coeur de parc, nécessite la prise en compte de l'ensemble des fonctionnalités de la forêt et une connaissance fine des écosystèmes et de leurs fonctionnalités."

### Mesures contractuelles permettant d'atteindre cet objectif

#### Mesures de planification

"- Améliorer la lisibilité de la forêt et des enjeux forestiers sur le territoire. Établir un diagnostic territorial de la forêt à l'échelle du parc national (ressources, enjeux sociaux, économiques, environnementaux et patrimoniaux liés à la forêt sur le territoire et évolution sur les dernières décennies) ;

- Développer une vision d'ensemble à l'échelle des enjeux environnementaux (habitats d'espèces, schémas de mobilisation forestière)."

#### Mesures de préservation des écosystèmes forestiers

"- Enrichir la gestion forestière de la connaissance des écosystèmes forestiers. Améliorer la disponibilité et faciliter l'intégration des connaissances auprès des propriétaires, gestionnaires et acteurs professionnels ;

- Préserver la qualité et la valeur trophique des habitats forestiers d'espèces remarquables ainsi que la quiétude de la faune ;

- Privilégier la régénération naturelle des peuplements pour conserver les essences et les ressources génétiques ;

- Orienter la gestion forestière en faveur de peuplements et de structures forestières les plus favorables à la conservation de la biodiversité locale (bois morts, très gros bois (TGB), composition des peuplements, richesse des structures, durée des rotations, calendriers des interventions)."

#### Contributions attendues des communes

"- Consultent l'établissement public du Parc national des Pyrénées dans le cadre de la révision des aménagements forestiers et à l'amont des projets ;

- Précisent le cadre de la mise en oeuvre d'une gestion respectueuse des écosystèmes forestiers pyrénéens de la propriété communale."

#### Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

"- Met à disposition des propriétaires forestiers et des gestionnaires de forêt, les éléments de connaissance dont il dispose ;

- Conseille les gestionnaires pour la prise en compte de la sensibilité des écosystèmes et des espèces remarquables ;

- S'associe à la recherche de partenaires financiers pour la plus-value environnementale apportée aux actions de gestion et à la réalisation des chantiers ;

## Objectif 5 Préserver par une gestion équilibrée les écosystèmes forestiers pyrénéens

- Réalise avec les partenaires un diagnostic territorial de la forêt ;
- Favorise la réalisation de schémas de mobilisation."

### > Principaux autres partenaires à mobiliser

"Collectivités territoriales, gestionnaires d'estives, ONF, ONCFS, CRPF Aquitaine et Midi-Pyrénées, syndicats des propriétaires forestiers des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques, interprofession bois, associations de protection de la nature, INRA, organismes de recherche forestière, fédérations départementales des chasseurs, ACOFOR, Commissariat de massif des Pyrénées, CBNPMP ..."

Page 49 et 50

Référence ID de l'article : #1173

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2016-09-22 21:23